

Trois exemples précis m'aideront à répondre à cette question très vaste.

Premièrement, il y a la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, que le Canada a signée en décembre 1982. Elle représente l'aboutissement de plus de dix années de négociations au sein des Nations Unies, années pendant lesquelles nous avons joué un rôle de premier plan. La Convention procure au Canada de nombreux avantages directs: une mer territoriale de 12 milles marins, une zone économique exclusive de 200 milles marins, une juridiction exclusive sur le plateau continental, même lorsqu'il s'étend au-delà de la zone des 200 milles, et des dispositions sur la protection de l'environnement, plus particulièrement dans les eaux recouvertes de glace. Il ne fait aucun doute que cette convention a été un élément central de la promotion des intérêts nationaux du Canada.

Je citerai comme deuxième exemple l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est chargée de surveiller l'application des garanties internationales relatives à la vente de matériel et de technologie nucléaires. Si le Canada devait assurer une protection bilatérale équivalente, ses exportations nucléaires seraient non seulement extrêmement compliquées des points de vue technique et politique, mais aussi d'un coût prohibitif.

J'ai choisi comme troisième exemple l'aide alimentaire. Le programme canadien d'aide au développement prévoit la prestation d'une aide alimentaire évaluée à quelque 325 millions de dollars en 1983-84. Environ 40 % de ce montant est distribué par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Ce programme non seulement procure aux pays bénéficiaires des avantages sur le plan du développement, mais encore il assure des revenus importants aux agriculteurs et aux pêcheurs canadiens.

Si nous voulons examiner les questions plus vastes du rôle et du fonctionnement des Nations Unies - discuter de ce qui ne va pas et des correctifs nécessaires - nous devons d'abord reconnaître les sources de désillusion. Nombre d'entre elles ne sont que trop connues. Il y a l'intrusion de la controverse politique dans les travaux des institutions spécialisées, l'incidence des tentatives en vue d'isoler Israël au sein des Nations Unies, et le malaise général qu'ont suscité au sein des organismes onusiens les intérêts de plus en plus complexes et incompatibles attribuables, en partie, à la forte croissance du nombre de leurs membres. Si ces frustrations continuent de s'intensifier, elles risquent de saper les fondements du système que nous avons si patiemment érigé.

L'UNESCO en est un exemple frappant. Nous tenons pour acquis l'attitude froidement calculatrice de l'URSS à l'endroit du système des Nations Unies, mais nous devenons très préoccupés lorsque les États-Unis affichent une attitude ambivalente. Nous n'aimerions pas imaginer un organisme important des Nations Unies sans la présence active des États-Unis assumant un rôle de chef de file. C'est pourquoi, même si nous comprenons l'exaspération des États-Unis, nous préférerions qu'ils ne se retirent pas de l'UNESCO et qu'ils continuent d'œuvrer avec des pays comme